## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 26 septembre 2024 à 20h33, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 septembre 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1<sup>ER</sup> Adjoint.

Membres en exercice: 19

### Présents:

G.MARY, P.LEMARCHAND, K.MELIN, A.LEBOULANGER, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, D.LELUBEZ, F.NAGA, F.LANGRENEZ, C.VANHECKE, A.CAPART, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

#### **Pouvoirs**:

V.DALBIN donne procuration à A.LEBOULANGER, B.MARTEL donne procuration à P.LEMARCHAND, A.VAGNER donne procuration à V.LEROY.

Absents excusés: F.BRISSET, A.LEDANOIS.

Secrétaire de séance : A.LEBOULANGER.

Travaux Manche Habitat : choix des entreprises.

#### Exposé:

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté le 10 novembre 2022 la délibération n° 22.D.070, validant l'avenant 2 à la convention initiale pour l'intégration de travaux supplémentaires des 24 logements situés au 54-55 cité du Valtac formant la tranche 2.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant de la tranche 2 du marché suite à l'attribution des 9 lots aux entreprises retenues pour les travaux mais aussi les montants de frais d'étude, d'annonces et d'insertions récapitulés dans le tableau suivant :

N°	NOM	MONTANT - 2313		
LOT		HT	TVA	TTC
1	GLOBAL DÉCONSTRUCTION	158 640.00 €	15 864.00 €	174 504.00 €
2	FAUTRAT BTP	36 903.05 €	3 690.31 €	40 593.36 €
3	COUVERTURE PIMONT	404 375.98 €	33 758.57 €	438 134.55 €
4	MENUISERIE ASSELINE	63 995.34 €	4 009.83 €	68 005.17 €
5	MENUISERIE ASSELINE	196 394.35 €	17 804.45 €	214 198.80 €
6	FAUTRAT BTP	69 173.61 €	6 917.36 €	76 090.97 €
7	VIGER PEINTURE	343 361.94 €	30 493.94 €	373 855.88 €
8	SOGELEC 50	172 440.00 €	17 244.00 €	189 684.00 €
9	COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE	456 158.60 €	31 977.22 €	488 135.82 €
•	TOTAL	1 901 442.87 €	161 759.68 €	2 063 202.55 €

NOM	MONTANT - 2033			
INCIVI	HT	TVA	TTC	
RÉGIE OUEST	428.77 €	127.48 €	764.87 €	
MÉDIALEX	655.78 €	193.45 €	1 160.68 €	
TOTAL	1 084.55 €	320.93 €	1 925.55 €	
NOM	MONTANT - 2031			
NOW	HT	TVA	TTC	
LEBAS MOISEL	9 180.00 €	1 836.00 €	11 016.00 €	
FED - EXIM	10 306.25 €	2 061.25 €	12 367.50 €	
SOCOTEC	4 030.00 €	806.00€	4 836.00 €	
LAMARE	66 248.80 €	13 249.76 €	79 498.56 €	
BET LENESLEY	10 971.20 €	2 194.24 €	13 165.44 €	
BTP CONSULTANTS	3 500.00 €	700.00 €	4 200.00 €	
MH - MO DÉLÉGUÉE	40 113.58 €	12 979.54 €	77 877.22 €	
TOTAL	144 349.83 €	33 826.79 €	202 960.72 €	

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les montants de la tranche 2 pour un total de 2 046 872.25 € HT soit 2 268 088.82 TTC. Ce montant peut encore évoluer à la suite d'éventuels avenants et actualisation des frais d'étude liés au montant définitif des travaux.

# **Délibération:**

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

17	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
17	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

D'accepter les montants de la tranche 2.

> D'inscrire les montants au budget sur les différents comptes concernés.

Le secrétaire de séance

A.LEBOULANGER

F.BRISSE

Le Maire

REPUBLICIE PRINCIPALE